

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 2 octobre 2019

## Insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap

### Un plan d'action ambitieux en Bourgogne-Franche-Comté

**Après une rentrée marquée par la mise en œuvre du service public de l'école inclusive, l'ARS Bourgogne Franche-Comté se mobilise également pour l'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap.**

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec les travaux de coordination du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) piloté par la Direccte Bourgogne-Franche-Comté et dont l'une des orientations vise à **décloisonner les parcours d'insertion professionnelle** dans une logique de développement des compétences des travailleurs handicapés, structures médico-sociales (IME, SESSAD\*...), entreprises adaptées... de **mobilisation des entreprises dans une démarche inclusive et d'auto-détermination pour les publics concernés.**

L'ARS déploie un plan d'action régional proactif sur la base d'une enquête conduite (fin 2018) auprès d'une douzaine d'établissements et services d'aide par le travail (ESAT) de Bourgogne-Franche-Comté.

Comment ces établissements s'organisent pour concilier accompagnement médico-social et équilibre économique ? Comment se saisissent-ils des enjeux d'inclusion en milieu ordinaire ? Quels seraient les contours de l'ESAT de demain ? Comment mieux accompagner les structures pour s'y inscrire ?

Grâce aux témoignages des professionnels, l'ARS a déjà des réponses à ces différentes questions.

Objectif : proposer **une palette de services internalisés et externalisés pour des parcours fluides et durables des personnes en situation de handicap.**

#### Entre « ESAT refuge » et « ESAT tremplin »

Aujourd'hui, les encadrants des structures partagent une vision alternant entre « ESAT refuge », après une expérience difficile en milieu ordinaire, et « ESAT tremplin » vers l'emploi, selon l'âge, les profils des travailleurs et les étapes de vie traversées.

L'ARS souhaite engager **une évolution des autorisations** pour permettre une meilleure valorisation des prestations externalisées et l'identification de places tremplin pour les nouvelles admissions.

L'Agence compte également **développer une offre de formation en alternance accessible aux travailleurs d'ESAT** pour **favoriser les activités « hors les murs »** qui rendent possibles la diversification des marchés et l'adaptation à de nouveaux profils de travailleurs.

L'ARS soutient encore les démarches qui facilitent **l'intégration des travailleurs des ESAT en entreprise** : formation des managers, du conseil d'administration, évolution des locaux... L'Agence prévoit par ailleurs **d'accompagner des jeunes** issus de SESSAD, ITEP ou IME\* pour faire leur service civique en milieu ordinaire et casser le systématisme du parcours en milieu protégé, de l'institut médico-éducatif à l'ESAT.

Sont prévus la généralisation des « **job coach** » en **ESAT** et plus largement le déploiement du dispositif emploi accompagné (DEA).

L'ARS travaille aussi pour favoriser l'ancrage des ESAT **au cœur des dynamiques économiques et territoriales**. Elle souhaite encourager une approche conjointe des ESAT et entreprises adaptées, pour développer la prospection commerciale et s'orienter vers de nouveaux marchés. La réforme des entreprises adaptées a de son côté pour ambition de renforcer leurs coopérations avec les autres acteurs de leurs territoires, ainsi que leur rôle de passerelle vers les entreprises « classiques ».

L'ARS soutient la mise en place d'un **réseau inter-gestionnaires à l'échelle départementale ou infra** pour « catalyser » les énergies autour de l'insertion professionnelle des jeunes.

Une réflexion est engagée avec Franche-Comté et Bourgogne Active pour proposer une action collective aux ESAT volontaires en vue d'identifier les potentiels de développement et de diversification des activités.

\* IME : institut médico-éducatif ; SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile ; ITEP : institut thérapeutique, éducatif et pédagogique.

## En chiffres

La Bourgogne-Franche-Comté compte :

- 72 ESAT représentant près de 5 800 places : 17 établissements en Saône-et-Loire, 13 dans le Doubs, 11 en Côte-d'Or, 9 dans l'Yonne, 7 dans la Nièvre, 6 dans le Jura et en Haute-Saône, 3 sur le Territoire de Belfort ;

- 25 entreprises adaptées représentant 1 317 aides au poste : 7 établissements en Côte-d'Or, 4 dans le Doubs, 1 dans le Jura, 3 dans la Nièvre, 3 en Haute-Saône, 3 en Saône-et-Loire, 3 dans l'Yonne et 1 dans le Territoire de Belfort.

Sources [STATISS BFC 2018](#) et [DIRECCTE BFC](#)